



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Axel Marion (Le Centre) de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Manuel Donzé au nom du groupe Le Centre, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M^{me} Sandra Pernet (Le Centre) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Graziella Schaller (Le Centre) de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Manuel Donzé au nom du groupe Le Centre, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Jean-Christophe Birchler (Le Centre) comme suppléant à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :

V. ←



Le secrétaire :

←



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2015 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2015 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité en 2015 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2015 ;
3. d'accepter les réponses aux observations n^{os} 1, 2, 4, 5 et 6 ;
4. de refuser les réponses aux observations n^o 3 et 7.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Équipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

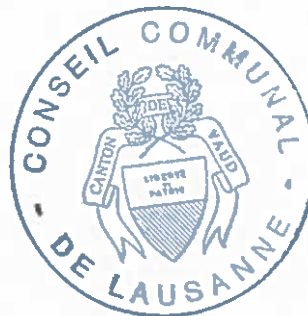
- vu l'interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « L'espace public pour tous les Lausannois ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/44 de la Municipalité, du 9 juillet 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Des mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (ou de la parole aux actes) ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 signatures) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/2 de la Municipalité, du 21 janvier 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Pour une étude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de l'introduction d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que du MCH2 » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts : « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/12 de la Municipalité, du 25 février 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Métamorphoses sur les quais d'Ouchy ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 20 septembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/29 de la Municipalité, du 7 avril 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt septembre deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :

